



Voies classées axes bruyants
catégorie 1 : autoroute A26
300 mètres de part et d'autre

Voies classées axes bruyants de catégorie 1
Ligne SNCF Paris-Lille et A1
300 mètres de part et d'autre

Voies classées axes bruyants de catégorie 1
Ligne SNCF Arras-Douai
300 mètres de part et d'autre

EMPLACEMENTS RESERVES

ER 1 : Création d'équipements publics et sportifs
Bénéficiaire : Commune

ER 2 : Création d'une voie d'accès à la zone 1AU
Bénéficiaire : Commune

LEGENDE

Limite de zone

UA Nom de zone

Emplacement réservé

Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés)

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Zone de nuisance acoustique (300 m de part et d'autre les voies ferrées, l'A1 et l'A26)

Ni Zone inondable

Carrières et cavités souterraines

TYPLOGIE DES ZONES

UA: tissu urbain actuel de la commune
UAa: périmètre de protection du silo agricole
UAb: secteur où des prescriptions particulières sont instaurées
UAi: secteur soumis à un risque d'inondation

UE: zone à vocation d'activités économique
UF: zone affectée au service public ferroviaire

1 AU: zone d'extension à court terme, vocation habitat
1 AUe: zone d'extension à court terme, vocation activité
2 AU: zone d'extension à long terme

A: zone naturelle protégée à vocation agricole

N: zone naturelle et forestière
NS: secteur à vocation d'accueillir des installations de sports, de tourisme et de loisirs
NE: secteur correspondant au périmètre de protection de l'espace naturel sensible du Lac Bleu

Ni: secteur soumis à un risque inondation

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE ROEUX

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE
Approbation

B&R INGENIERIE 18, rue du Chevalier de la Barre - 62800 LIEVIN Tél: 03.21.78.55.22 Fax: 03.21.78.99.00 80, rue de Maroq - BP 49 - 59441 WASQUEHAL - Tél: 03.20.81.95.00	DATE: Juillet 2004	3.1
	ECHELLE: 1/5000	